

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le

10 AVR. 2014

Affaire suivie par : Josiane BOULON

Téléphone : 04 72 43 60  
Télécopie : 04 72 00 43 59  
e-mail : josiane.boulon@culture.gouv.fr

**OBJET** : *Inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Saint-Sulpice à  
Villerehst (Loire)*

**REFER** : *ARRETE n° 14 063*

**P. J.** : *1 plan*

**ARRETE**

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 11 février 2014 ;

VU la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2013 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT l'intérêt archéologique et artistique de la chapelle en particulier des peintures du chœur et du sol sur lequel elle se trouve.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

### ARRETE

#### Article 1er:

Est inscrit au titre des monuments historiques la chapelle Saint-Sulpice en totalité ainsi que sa parcelle sur laquelle elle se trouve cadastrée section BX n°58 pour une surface de 1 026 m<sup>2</sup>, elle est située 1252 chemin de la Chapelle à Villerest (Loire),

Cet édifice appartient à la commune de Villerest, hôtel de Ville, 7 rue du Clos à Villerest (Loire), numéro de Siren 214 203 325 et représentée par son maire Monsieur Philippe PERRON.

Elle en est propriétaire par un acte antérieur au 1er janvier 1956.

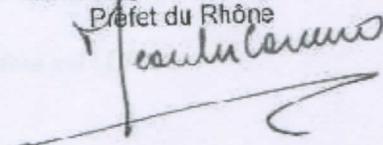
#### Article 2 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

#### Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressée, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Département de la Loire  
commune de Villerest  
chapelle Saint-Sulpice

14 063  
Le Préfet  
YU POUR de la Région Rhône-Alpes  
à Paris, Préfet du Rhône  
CU

10 AVR 2014  
Jean-François CARENCO



 limite de la protection au titre  
des monuments historiques,  
incluant parcelle et chapelle